CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la nouvelle année.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les étrangers ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour en insérer une subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevraient pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

---

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine WM MARR.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACK.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes exports et bons mariniers la plus grande ponctualité sera observée pour leurs départs et arrivées. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les y accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington demeura à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—87

POUR PRINCETON,
Vicksburg, et les ports intermédiaires.

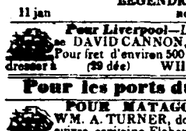

Le steamboat ABEONA, capitaine Selkirk, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
28 janv 28 et 29 Nouvelle Levée.

Pour le Nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA capitaine Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à bord, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

19 janv R. GRONING & Co.

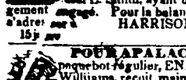

POUR BALTIMORE—La barque A. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 67, rue Bienville.

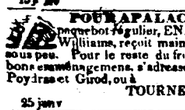

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à

TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nlle Levée.

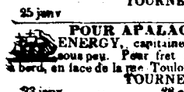

POUR APALACHICOLA—Le brick ENERGY, capitaine S. P. William, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
23 janv 28 et 29, Nouvelle-Levée.

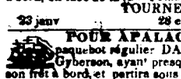

POUR APALACHICOLA—La goél. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

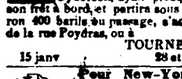

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine PAGE, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination, et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à

HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

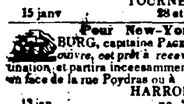

POUR ST. MARC—La goélette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
7 janv 28 et 29, Nlle.-Levée.

Pour les Ports d'Europe.

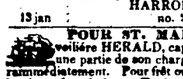

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise DALE, capitaine Binton, prendra environ 1700 balles de coton et est prête maintenant à recevoir sa cargaison. S'adresser à
24 janv WM. VANCE, 18, rue de la Douane.

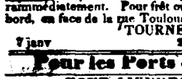

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilibert, ayant la majeure partie de son fret engagé, sera immédiatement expédié. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
13 janv rue Bienville, no. 26.

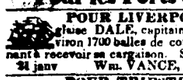

Pour Nantes & Bordeaux.—Le beau navire français la LYDIE, capitaine LEBRETON, son premier voyage, prendra du fret pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUERTIER & ALBERT.
11 jan

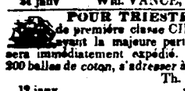

Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine PIERRE BLANC, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY,
11 jan no 47, rue Toulouse.

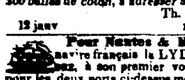

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine BROADFOOT. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

Pour les ports du Mexique.

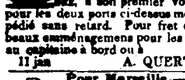

POUR MATAGORDA—La goélette WM. A. TURNER, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Flaherty, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Toulouse, ou à WM. BRYAN,
23 jan 36, Vieille Levée.

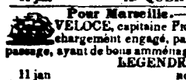

POUR TAMPICO—La goél. A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

CUCULLU, LAPEYRE & Co.
23 janv

POUR BRAZORIA, Texas—La goélette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, EMELINE, capit. Fuller, ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à

Wm. BRYAN,
21 janv No 36, Nouvelle Levée.

Demande—On demande à fréter un navire anglais pour aller à Leguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux des bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à J. PRATS & FILS.
21 jan

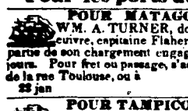

POUR TAMPICO—Le brick ATTALAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cornier, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de l'entrepôt, ou à

JOHN CROSBY,
4 janv rue du Camp, no. 38.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à

25 janv R. GRONING & Co.

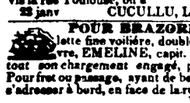

A FRETER—Le brick A. I. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
16 janv 47, rue du Camp.

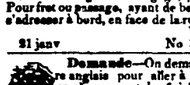

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47, rue Bienville.

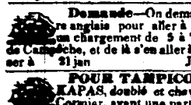

Pour Tampico.—La goélette fine voilière CREOLE, capitaine FISHER, bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à

JOHN CROSBY,
20 jan no. 38, rue du Camp.

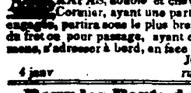

Toile d'Irlande—En pièces entières et demi pièces de la belle qualité, et arrivage d'une grande supérieure, en magasin et à vendre par

HUGH C. GILDEMEESTER,
13 janv 45, rue Bienville.

WHISKEY—120 barils rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Southerner, à vendre par

G. DORSEY,
26 janv 28, Nouvelle Levée.

FARINE—305 barils de Farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Southerner, à vendre par

G. DORSEY,
26 janv 28, Nouvelle-Levée.

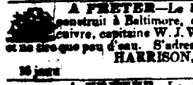

Café de St. Domingue—400 sacs café, la cargaison du brick Grenade, à vendre par

HARROD & QUARLES,
26 janv 24, rue de la Douane.

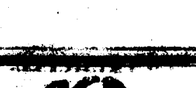

QUARTIER GENERAL.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier.

ORDRE GÉNÉRAL.

LES services des troupes qui devaient s'organiser et se tenir prêtes conformément aux ordres du 17 de ce mois, sont maintenant requis.

Des renforts immédiats doivent se rendre sur le théâtre de la guerre, en Floride.

En conséquence, les compagnies de volontaires, qui se sont organisées à cet effet, et tous les individus qui désirent prendre du service, se rendront aux casernes des troupes des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, à onze heures du matin, mercredi, 3me. jour du mois de février prochain, pour être passés en revue et admis au service des Etats Unis, pour une espace de temps qui n'excédera par trois mois.

Des armes, équipemens et équipages de camp leur seront alors fournis.

Cependant ceux qui désirent s'offrir en qualité de volontaires, trouveront à s'enrôler et recevront tous les renseignemens nécessaires, au bureau de l'adjudant-général, situé dans l'aile gauche de la maison d'Etat, à la Nouvelle-Orléans.

Chaque jour nous apporte des nouvelles plus désastreuses de nos concitoyens en Floride. Tout le pays est ravagé. Un détachement tout entier des troupe qui se rassemblaient pour se défendre, a été détruit; un autre corps, après avoir repoussé l'ennemi dans un combat acharné, reste, par la perte considérable qu'il a essuyée et le départ des troupes de milice qui étaient venues le renforcer, presque hors d'état de se défendre; un troisième a été enveloppé par les sauvages et ne pouvant recevoir de secours, se trouve en quelque sorte en leur pouvoir, s'il n'est immédiatement secouru par eux.

Dans ces circonstances critiques, l'autorité en appelle au patriotisme et à la générosité des citoyens de la Louisiane, auprès desquels un pareil appel n'a jamais été fait en vain. Le sera-t-il aujourd'hui? Non, le zèle et la promptitude que les enfans de la Louisiane mettront à prendre les armes pour voler au secours de leurs concitoyens et porter la mort parmi les sauvages montrera qu'ils n'ont pas dégénéré.

Par ordre du commandant en chef.

PERSIFOR F. SMITH,
22 janv—10 adjudant et inspecteur général.

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du Vendredi 18 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, aussique dans *une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et* en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pittsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. *Soixante mille pieds de gutter stones de douze* pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. *Vingt mille pieds de turbstones de vingt pouces* de largeur;

5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de *largeur et de huit pouces d'épaisseur.*

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de *pierres dures de douze pouces de largeur, de huit* pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix mille pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de *pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de* mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; *et pourvu aussi que chaque contractant s'en*gage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, *résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le* maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractants devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelpe.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*
Pour copie conforme : THEARD Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs lits, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*.
Pour copie conforme : THEARD Junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise, à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes : seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées *pour l'entreprise de cent mille yardes carrées* de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tous semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 50 par baril; en conséquence d'après le tarif, les boulangers donneront, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 25 janvier courant; 36 onces de pain pour un sol. Les pains de trois pour un escalin doivent peser 25 pour cent en sus.

25 jan D. PRIEUR, maire.

A LOUER.—Une maison à étage et ses dépendances, située rue St. Claude, entre Ursulines et St. Philippe, cette *maison est bien* distribuée et peut loger une nombreuse famille. Il se trouve sur le devant de la maison un parterre.

Pour les conditions s'adresser à M. Eugène Macarty, encoignure des rues du Quartier et Dauphine.
20 jan—12

A LOUER—A partir du premier Juin prochain, la MAISON ET LES MAGASINS présentement occupés par Mr. Petitpain, située à l'encoignure des rues Chartres et Toulouse. S'adresser à

E. L. BERNARD,
15 janv—6,3ps no. 54, Conti, No. 54.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade.

S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 26 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (6 oct—) B. MARIGNY.

A VENDRE—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

A Louer.—La maison autrefois occupée par feu madame Sterret, no. 16, rue de Chartres, entre Douane et Canal. S'adresser à
14 jan—1s3t ou à DWIGHT & Co. J. & J. DARRAMON,

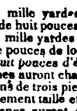

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv R. BRUGIER.

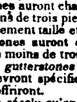

EN débarquement de la Fortune, 100 paniers vin de champagne à capsule, 1re. qualité, à vendre par GUERIN & POUVERIN,
26 jan encoignure Royale & Dumaine.

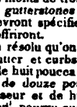

TABAC.—730 balles tabac de St. Yago, en débarquement de la goélette Créole, et à vendre par
26 jan J. PRATS & FILS.

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par
26 janv Wm. BRYAN.

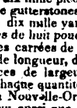

300 Caisses Chandelles de Winchester, en débarquement et à vendre par
26 janv HENRY, LATAPIE & Co.

Peaux de Chevreuil—11 balles en débarquement et à vendre par
26 janv Wm. BRYAN,
36, Vieille Levée.

EN débarquement d'arrivée à la Fortune, du H[illegible] et à vendre par les soussignés, 12 moitiés fr[illegible] d'Oporto, 20p ive emballon de Lyon, 8[illegible] garnies à l'huile.

GUERIN & POUVERT,
25 janv encoignure Royale et Dumain

Habillemens de saison.—Gilet de satin et pan talons, par caisses ou douzaines, à vendre pa
25 janv FROST & CO. 8, rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins.—50 cais ses adaptés à la saison, en débarquement de la b[illegible] Jane, à vendre à des prix raisonnables par
25 janv FROST & CO. 8, rue de la Douane

PERDU OU VOLÉ—A bord du steamb[illegible] Caspian, une lettre écrite A. Sompayrac de N[illegible] chitoches, et adressée au soussigné. Cette lettre contenait en billet du Colonel B. B. Brazeale, pour la so[illegible] me de cinq cent vingt piastres, payable à mon ordre le 1er. avril 1836, et portant intérêt au taux de dix pour cent par an, à compter du jour de l'échéance, et aussi un reçu du dit B. B. Brazeale, pour la somme de ce[illegible] cinquante piastres, valeur reçue en ouvrage fait par [illegible] des susdites.

P. A. ROST,
25 janv—2 no. 55, rue du Canal

AVIS—Les personnes qui auraient quelques réclamations contre la succession de feu Mr. I. H. Humphreys, sont invitées à les présenter immédiatement pour être liquidées, à M. John H. Stephen, rue du Canal. 25 janv—87

Terres dans le Texas—A vendre, un certain nombre de terrains, *bien situés et de premier* choix, au Texas, par Wm. BRYAN,
25 janv 36, Vieille Levée.

KIRSH & Abyathe, venant directement de la Suisse, à vendre par
25 janv Fk. PERRET & GALLY.

AVIS—On demande des renseignemens sur M. Mariano Escobar qui est venu à la Nouvelle Orléans à bord du navire Salem, capitaine Destebecker, parti du Havre le 20 octobre 1832

Si Mr. Escobar est encore vivant et qu'il aperçoive *cet avis*, en s'adressant aux soussignés, il recevra une communication intéressante pour lui.

Les personnes qui auraient connu Mr. Escobarat qu pourraient donner quelques renseignemens sur ce qu'il est devenu, rendront un service aux soussignés en l[illegible] leur faisant savoir. HYDE & GLEISES,
25 janv—6 23, rue de Chartres.

Graisse.—627 barillets de lard, en débarquement du steamboat Mississippi, à vendre par
22 janv TOURNE & BECKWITH,
28 et 29 Nouvelle-Levée.

$3,000 DE RECOMPENSE,

SERONT données à celui qui fera connaître [illegible] soustrait à la personne qui dans la journée du 27 d[illegible] courant, entre 3 et 4 heures, pendant le dîner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir déjoncé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit :

Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Aléix, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.

Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain de $104 11

Un billet tiré par J. Aléix, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $280 87.

*Un billet tiré par Mme. Dupérn, à mon ordre, pay*able le 22 Mars prochain, de $925 57.

Un billet tiré par Brasset & Boulard, à mon ordre payable le 5 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.

Un billet tiré par Durand & Delhoute, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $469.82.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.

Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Trice & Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $682 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boitier et tour à cotes, cadran blanc, très large; sans chaine ni clé, sonnerie dérangée.

Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, compte et billets acquittés.

20 déc—27 P. PASSEBON.

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Charles, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gris et bien fait. Il répond au nom de Jack.

AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé Tiger, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payées à quiconque ramènera un de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux. 19 jan—6

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs, rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connu sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur d'prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, qu'd après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peu désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitud et bonté. Ils ont des chambres particulières pour d repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc tout ce qu'on pourrait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps

SUCCESSION de MACARTY p. de c. l.—*Avis est par le présent donné aux créanciers de feu* Jean alias Jason alias Jean Baptiste Bonnaud Macarty, h. de c. l., qu'ils devront produire leurs réclamations avec les pièces à l'appui, dans les dix jours qui suivent cette publication, au soussigné exécuteur testamentaire du dit défunt, rue Orangers en face de la Savonnerie. CHARLES POREE.
(21 jan—3)

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—87

Sucre de la Havane—325 caisses sucre terré de la Havane, 37 dito sucre blanc dito, à vendre par
18 jan R. GRONING & Co.

Bois de chauffage—Au nouveau Bassin—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs pratiques résidant dans la partie haute de la ville, qu'ils sont prêtes à livrer du bois de chauffage de première qualité, à vendre par

18 jan W. E. & R. MURPHY.

Changement de domicile—B. BOUNY, courtier de change et de propriétés, a transporté son bureau de la rue Conti à la rue Royale, no. 119, entre St. Louis et Conti, où il sera bien aise de voir ses amis. Tous les ordres qui seront laissés à ses soins seront exécutés avec promptitude. 4 jan—1m

LES soussignés reçoivent par la barque Cambrian, venant de Belfast :

7 boucauds whisky d'Irlande de qualité supérieure, 720 yards pierres plates, 49 yards pierres de Yorkshire, ardoises impériales, duchesses et comtesses, 1,000 tuiles, 7000 briques à feu, 500 paniers patates d'Irlande, à vendre par (18 ja) G VANCE & R. GAMBLE.

LES soussignés reçoivent par le navire Celia, venant de Liverpool, et offrent à vendre :

Ardoises duchesses et comtesses, 843 pieds pierres du Channel, assorties, 512 yards pierres de Yorkshire, environ 350 barils charbon, 600 paniers patates d'Irlande. (18 jan) G. VANCE & R. GAMBLE.

A VENDRE—Cinq actions, ou plus, de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Cent à deux cents *actions de la Banque de Cité.*

Quarante ou cinquante actions de la Chambre d'Assurances des Négocians. S'adresser au no. 119, rue Royale. 18 jan—4

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, *sur 150* pieds de profondeur avec une maison en bois, composé de 4 appartemens, d'une bonne cuisine, chambres à domestiques, etc.

JOHN KILSHAW, Jr.

Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 jan no. 20, rue Bienville.

CÉLEBRE POUDRE DE CASTILLON, MADAME VEUVE CASTILLON, de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, de Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anti-scorbutique restaurant celle de l'élixir aussi anti-scorbutique dudit docteur. Cet ancien chirurgien-major consultant du roi à St.-Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remedes dans cette ville, d'un grand succes.

Ces spécifiques, qui ont joui d'une grande réputation dans toutes les parties de l'île de St.-Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui en proviennent, pour cause le vice scorbutique, la diarrhée, dissenterie, tenesme, fievre lente, intermittente, continues, obstruction du foie et de la rate; diarrhée invétérée; dysenterie et tenesme produits par suite de rougeoles et petite vérioles malignes,—et les mêmes maladies qui vie nent à la suite des couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante.—Elle détruit la pourriture des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions en dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie. Ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie. On peut prendre connaissance d'un recueil d'observations pratiques sur les effets de ce remede et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées. Les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède; c'est celui de pouvoir se traiter et de se guérir eux-mêmes en suivant exclusivement la méthode indiquée; qui accompagne le spécifique. PINGUET et Co.
1mai 3ps&7 Enc. des rues Royale et Ste.-Ann

EN débarquement du navire Tusconseb, de Marseille. 380 paniers huile d'olive, [illegible] bouteilles; 130 dito vermicelles de Gêne, assortis [illegible] sucs; fidélentis; suite; bavetine; spaghetini; macaroni; liqueurs assorties, amandes à coques, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
11 jan Vieille Levée, no. 63.

Fromage—60 caisses Tête de Maure; Fromage Hollandais, très frais, en magasin et à vendre par HUGH C. GILDEMEESTER
11 janv 45, rue Bienville.

FARINE—600 barils, récemment reçus et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
23 janv Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

OFFICIEL.

DOUZIÈME LÉGISLATURE—2me. SESSION.

Chambre des Représentans.

VENDREDI, 22 Janvier 1836.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Breaux a présenté la pétition de Jean Etienne Lefèvre, résidant de la paroisse de Lafayette, demandant certains secours.

Sur motion ordonné que la dite pétition soit renvoyée au comité sur les réclamations.

Un message a été apporté du sénat par M. Davis son secrétaire, informant la chambre que le président du sénat avait signé la résolution relative à l'augmentation des salaires des officiers des Etats-Unis employés aux divers bureaux des terres dans cet Etat, et demandant la signature de l'orateur à la résolution demandant l'établissement d'un bureau des terres des Etats-Unis aux Natchitoches," et au bill intitulé " acte pour amender les divers actes relatifs aux impressions publiques et pour d'autres objets."

Par le même message, la chambre est informée que le sénat a donné son concours au bill intitulé " acte supplémentaire à l'acte intitulé" acte pour incorporer *la compagnie du chemin à coulisses et la Banque* d'Atchafalaya."

Et à la résolution chargeant la direction des améliorations intérieures de faire examiner la rivière Teche; à la résolution nommant un comité réuni pour examiner la situation de l'Hôpital de Charité et chargé d'en *faire un rapport aux deux branches de la législature,*" duquel comité Messrs. Johnson et Hoa, ont été nommés de la part du sénat; à la résolution nommant un comité réuni pour examiner les affaires de la compagnie du chemin à coulisses et de la banque de Carrollton; duquel comité Messrs. Bossier, Lewis et Lacoste ont été nommés de la part *du sénat;*

Par le même message le concours de la chambre est demandé à la résolution nommant un comité concernant la direction des travaux publics; à la résolution chargeant la direction des travaux publics de faire examiner les bayous Pierre et Wenesy, et la rivière *Pascagoula dans la paroisse des Natchitoches*, et aux bills intitulés " acte pour amender la charte de la banque de l'Union de la Louisiane" et " acte relatif aux élections dans la paroisse St. Bernard."

M. Delachaise au nom du com